D2024-310

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration *se décompose en deux parties :*

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Comuto Pro
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports[1]	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine[2] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)*	Treguier Rue du collège Ernest Renan 22200 Minihy-Tréguier 48.77793205027802, -3.238814079237136
Destination[3] de la liaison *(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)*	Saint-Brieuc Gare routière Sud de Saint-Brieuc (Robien), 35 Boulevard Carnot 22000 Saint-Brieuc 48.506828, -2.766448
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°1
Temps de parcours *(en heures et minutes)*	Environ 01h15
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n°2

1 « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

2 Extrémité 1 de la liaison concernée.

3 Extrémité 2 de la liaison concernée.

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Saint-Brieuc <> Treguier

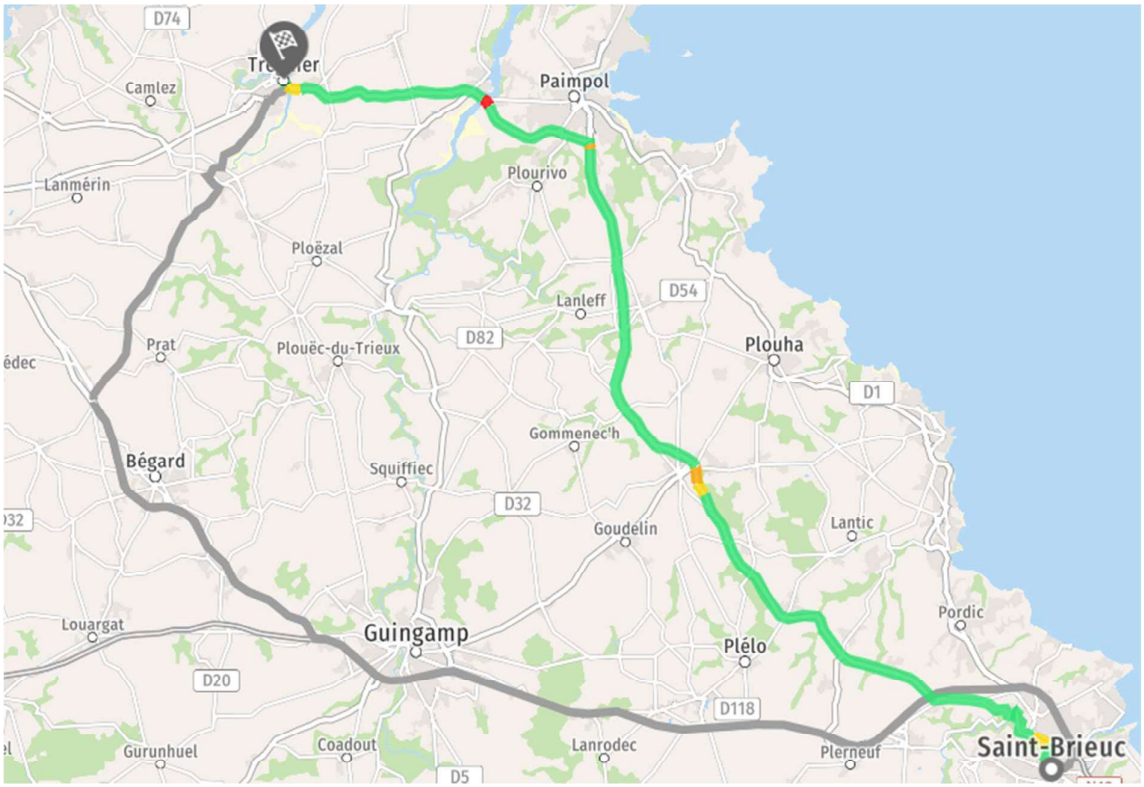

Pièce jointe n°2 : Quotidiens de passage

Saint-Brieuc <> Tréguier

Saint-Brieuc > Tréguier	Quotidien
Saint-Brieuc | Départ *Gare routière Sud (Robien), 35 Boulevard Carnot 22000 Saint-Brieuc*	**15:15**
Tréguier | Arrivée *Rue du collège Ernest Renan, 22200 Minihy-Tréguier*	**16:30**
OFFRE PAR TRAJET	**1 car 58 places**

Tréguier > Saint-Brieuc	Quotidien
Tréguier | Départ *Rue du collège Ernest Renan, 22200 Minihy-Tréguier*	**11:35**
Saint-Brieuc | Arrivée *Gare routière Sud (Robien), 35 Boulevard Carnot 22000 Saint-Brieuc*	**12:50**
OFFRE PAR TRAJET	**1 car 58 places**